

## **Règlement de la tombola de la Journée de Jérusalem**

**Organisée par le Centre Culturel Juif Simone Veil de Montpellier  
500 bd Antigone - 34 000 MONTPELLIER**

- **Article 1 - Organisation**

Le Centre Culturel Juif, association loi 1901, organise le 23 juin 2024 une tombola dans le cadre de sa Journée de Jérusalem.

- **Article 2 - Participants et conditions de participation**

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures, ou mineures avec autorisation du tuteur légal.

Les billets seront mis en vente 1 mois avant la manifestation, au prix de 4 € le billet (il sera proposé un carnet de 5 billets au prix de 20 €).

Il pourra être possible d'acheter des billets le jour de la manifestation.

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

- **Article 3 - Dotation**

La tombola est dotée de 20 lots, d'une valeur globale de : 700 €

Avec en premier lot un billet d'avion Paris-Tel-Aviv [ou retour], d'une valeur de 350 €

- **Article 4 - Tirage au sort**

Le tirage au sort de la tombola aura lieu le jour de la manifestation au Parc Grammont de Montpellier, en fin de journée, en présence de la Présidente du Centre Culturel Juif Simone Veil et de plusieurs témoins, membres du Conseil d'Administration, pour attester de la conformité et du bon déroulé du tirage.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant.

Si le bon de participation est illisible ou incomplet, celui-ci sera considéré comme nul et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

- **Article 5 - Retrait des lots**

La date limite de retrait des lots est fixée à un an et un jour (1 an et 1 jour) à compter de la date du tirage (soit le 24 juin 2025). Les personnes souhaitant récupérer leur lot et qui ne se seront pas manifestées avant cette date perdront la propriété du bien.

L'association sera autorisée à remettre en jeu les lots non-réclamés lors de prochaines opérations.

Les lots pourront être retirés sur place le jour de la manifestation (le 23 juin 2024) ou bien directement au Centre Culturel Juif Simone Veil, 500 bd Antigone - Montpellier.

- **Article 6 - Limitation de responsabilité**

L'association Centre Culturel Juif Simone Veil se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

- **Article 7 - Contestation et litige**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par manuscrit, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à :

Centre Culturel Juif Simone Veil - 500 bd Antigone - Montpellier - 04 67 15 08 76

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants.

Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

- **Article 8 - Dépôt et consultation du règlement**

Ce règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande, auprès de :

Centre Culturel Juif Simone Veil - 500 bd Antigone - Montpellier

Il est également consultable sur : [www.ccj34.com](http://www.ccj34.com)

- **Article 9 - Informations, données personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n°

95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).

Fait à Montpellier, le 15 mai 2024